

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 5 avril deux mil dix huit

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents :

Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Marie-France DORÉ – Angélique SEARA - Sébastien CARRARA - Justine BOURDON - Nadia GARCIA - Jérôme DÉHU

Absents excusés:

Karine BOUDESSEUL a donné procuration à Liliane SALSO-GROSSHENNY

Mickaël FOUCHÉ a donné procuration à Patricia FERREIRA

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2018 : M. LANGLET Michel indique qu'il est en désaccord sur les termes employés dans le point PLU. Il précise qu'il votera contre l'approbation du PV.

Le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre (M. LANGLET)

Compte Administratif 2017 – Compte de Gestion 2017

M. le Maire quitte la salle, la présidence passe à Mme Liliane SALSO-GROSSHENNY.

Le Conseil Municipal se fait présenter le Compte Administratif 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

Le Compte de Gestion 2017 en tout point identique au Compte Administratif est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Résultat de l'exercice 2017 :

Excédent de fonctionnement :	+ 96 493,96 euros
Excédent d'investissement :	+293 771,47 euros
Total	+390 265,43 euros

Résultat de clôture 2017:

Excédent de fonctionnement :	+ 96 493,96 euros
Excédent d'investissement :	+ 243 409,54 euros
Total	+ 339 903,50 euros

Affectations des résultats

M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement brut de 96 493,96 euros et un excédent brut de la section d'investissement de 243 409,54 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 96 493,96 euros est repris au R 002 en fonctionnement pour le budget primitif
- L'excédent d'investissement d'un montant de 243 409,54 euros est repris au R 001 en d'investissement pour le budget primitif

Budget Primitif 2018:

Le Conseil Municipal se fait présenter le projet de budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident par 10 voix pour, 3 voix contre (M. LANGLET, N. GARGIA et J. DÉHU), et 1 abstention (J. BOURDON) les propositions de la commission des finances et approuvent le Budget Primitif 2018.

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :	699 379,00 euros
Recettes de fonctionnement :	699 379,00 euros

Investissement :

Dépenses d'investissement :	862 984,00 euros
Recettes d'investissement :	862 984,00 euros

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le taux des taxes constituant l'imposition locale suivant :

Taxe d'habitation : 16.82%, Taxe foncière bâti : 28.93%, Taxe foncière non bâti : 71.51%, Cotisations foncières des entreprises : 16.70%

Subventions aux associations

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions aux associations de Tracy le Val:

- La Belle Epoque	400€	- Les Marcheurs du Val	400€	- La Boule TLV	400€
- Les Danseurs du Val	400€	- Créat'Oise	400€	- Happy Dance Club	300€
- Les Enfants des 2 Tracy	300€	- Les Rencontres	300€	- Combattants Républicains	300€
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Attichy	100€				

Subvention au CCAS : Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer un montant de subvention de 20 000€ au CCAS de Tracy le Val.

Participation communale au RPI

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur le montant que la commune verse au RPI pour le fonctionnement des écoles. Pour l'année 2018, cette participation est fixée par le RPI à 126,70€ par habitant ce qui représente pour la commune de Tracy le Val (1129hab.) un montant de 143 044,30€. Ce montant représente plus de 20% du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Tracy le Mont / Tracy le Val la participation de 126,70 € par habitant soit pour l'année 2018 (1129 habitants) 143 044,30€.

Charte d'entretien des espaces verts : acquisition du matériel et lancement du plan de gestion différencié

M. le Maire rappelle que la commune a signé la charte d'entretien des espaces publics avec l'Agence de l'Eau en septembre 2017. Il rappelle que cette charte a pour but de ne plus utiliser de produits phytosanitaires conformément à la réglementation.

Il indique que l'Agence de l'Eau accorde une subvention de 50 % pour l'achat de matériel de nettoyage mécanique de la voirie et de 70 % pour l'établissement d'un plan de gestion différencié. M. le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'acquérir le matériel pour un montant de 13 287,02€ HT et de lancer le plan de gestion différencié pour un montant de 3 955€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le matériel pour le nettoyage mécanique de la voirie pour un montant de 13 287,02€ HT et le lancement du plan de gestion différencié pour un montant de 3 955€ HT.

Renouvellement d'un contrat de travail :

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'un contrat de travail d'un agent arrive à son terme le 30 juin 2018. Il propose de le renouveler. *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reconduire le contrat de travail pour une année.*

Modification des statuts de la CC2V suite à la prise de compétences GEMAPI

M. le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes des deux Vallées en date du 5 février 2018 portant modification de ses statuts suite à la prise de compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la CC2V suite à la prise de compétences GEMAPI.

RPOS eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle que les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement et de l'eau pour les années 2016 ont été établis et qu'ils sont consultables en mairie.

Participation citoyenne appel à candidature

Suite à la réunion publique du 13 mars concernant la mise en place du dispositif « voisins vigilants », M. le Maire indique que seulement 4 personnes se sont fait connaître pour participer à ce dispositif. Pour pouvoir le mettre en place, il en faudrait une dizaine du moins une par quartier. Les personnes souhaitant adhérer doivent se faire connaître le plus rapidement possible en Mairie afin de mettre ce dispositif en place.

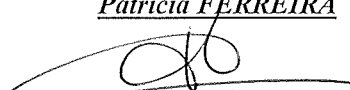
Questions diverses :

Travaux rue du Maréchal Leclerc : M. le Maire indique que les travaux de réfection du revêtement de la rue du Maréchal Leclerc auront lieu du 23 au 27 avril 2018. La circulation se fera en alternance de 23 au 26, mais celle-ci sera coupée le 27 toute la journée. Le sens interdit de la rue de Coucy sera neutralisé durant toute la journée du 27 avril.

Réfection des trottoirs : M. le Maire indique qu'il a reçu l'accord de subvention du département pour la 1^{ère} tranche de réfection des trottoirs à savoir, la rue du Général de Gaulle, la rue du Maréchal Leclerc et création du trottoir le long de la nouvelle école.

Point informatique : M. le Maire indique que les administrés qui ont besoin d'internet *pour les démarches administratives* peuvent se rendre en mairie sur rendez-vous, un point informatique est mis à disposition.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Patricia FERREIRA

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

Maire